

**LE RENOUVELLEMENT EST OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE**



### Responsables légaux de l'enfant

#### Situation familiale

Célibataire  Concubinage  Pacsé(e)  Marié(e)  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)

#### PARENT 1

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° CAF : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél fixe/mobile : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

Profession/Lieu : \_\_\_\_\_

Tél pro : \_\_\_\_\_

#### PARENT 2

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° CAF : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél fixe/mobile : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

Profession/Lieu : \_\_\_\_\_

Tél pro : \_\_\_\_\_

### Médecin traitant

Nom + Téléphone : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Personnes à prévenir en cas d'incident (autres que les parents)

Nom / Prénom	Lien de parenté	Téléphone

### Règlement de la facture

Règlement à réception de la facture

Prélèvement automatique (*fournir un RIB*)

### Engagement

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, m'engage à signaler tout changement de situation, coordonnées, état de santé de l'enfant, au cours de sa scolarisation.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les conditions.

Je certifie être à jour de mes règlements.

Date : \_\_\_\_\_

Signature

Signature

## ENFANTS À INSCRIRE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

### 1<sup>er</sup> enfant

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

**Fréquence** : Repas permanent (4j /semaine) :  **Régime** : Repas « standard 100% » :

Repas régulier (planning) :  Repas « végétarien 100% » :

Repas occasionnel :  Repas « adaptatif » standard/végétarien :

L'enfant présente-il des allergies alimentaires :  Oui  Non

P.A.I. :  Oui  Non Si « OUI » : Repas « apporté » :  Oui  Non

*Si oui, le dossier doit être signé par les différentes structures et remis dès le jour de la rentrée. Seul un enfant atteint d'une allergie sévère pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.*

**Ces choix sont valables toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation mensuelle.**

### 2<sup>ème</sup> enfant

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

**Fréquence** : Repas permanent (4j /semaine) :  **Régime** : Repas « standard 100% » :

Repas régulier (planning) :  Repas « végétarien 100% » :

Repas occasionnel :  Repas « adaptatif » standard/végétarien :

L'enfant présente-il des allergies alimentaires :  Oui  Non

P.A.I. :  Oui  Non Si « OUI » : Repas « apporté » :  Oui  Non

*Si oui, le dossier doit être signé par les différentes structures et remis dès le jour de la rentrée. Seul un enfant atteint d'une allergie sévère pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.*

**Ces choix sont valables toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation mensuelle.**

### 3<sup>ème</sup> enfant

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

**Fréquence** : Repas permanent (4j /semaine) :  **Régime** : Repas « standard 100% » :

Repas régulier (planning) :  Repas « végétarien 100% » :

Repas occasionnel :  Repas « adaptatif » standard/végétarien :

L'enfant présente-il des allergies alimentaires :  Oui  Non

P.A.I. :  Oui  Non Si « OUI » : Repas « apporté » :  Oui  Non

*Si oui, le dossier doit être signé par les différentes structures et remis dès le jour de la rentrée. Seul un enfant atteint d'une allergie sévère pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.*

**Ces choix sont valables toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation mensuelle.**

### 4<sup>ème</sup> enfant

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

**Fréquence** : Repas permanent (4j /semaine) :  **Régime** : Repas « standard 100% » :

Repas régulier (planning) :  Repas « végétarien 100% » :

Repas occasionnel :  Repas « adaptatif » standard/végétarien :

L'enfant présente-il des allergies alimentaires :  Oui  Non

P.A.I. :  Oui  Non Si « OUI » : Repas « apporté » :  Oui  Non

*Si oui, le dossier doit être signé par les différentes structures et remis dès le jour de la rentrée. Seul un enfant atteint d'une allergie sévère pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.*

**Ces choix sont valables toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation mensuelle.**



# REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE

## Année scolaire 2021 /2022

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal le jeudi 4 février 2021, régit le fonctionnement de la cantine scolaire. La cantine scolaire est un **service facultatif**.

Il a pour mission d'assurer la restauration des élèves scolarisés dans nos écoles en appliquant les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. Les repas préparés en cuisine centrale par une société prestataire sont acheminés en liaison froide dans chacun de nos établissements. Le fonctionnement est assuré par nos agents communaux.

### Article 1. Inscription

L'inscription préalable est obligatoire chaque année pour fréquenter la cantine. Elle comporte :

- Le formulaire de renseignements
- L'adhésion au présent règlement, signé par les parents et l'enfant
- L'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire

Le formulaire et le règlement intérieur sont distribués dans chaque classe et sont également téléchargeables sur le site internet de la commune :

<http://www.ville-saint-lubin-des-joncherets.fr/ma-ville/education/restauration-scolaire>

### Article 2. Fréquentation du restaurant scolaire

Le mode d'accueil de l'enfant au service de restauration scolaire est déterminé lors de l'inscription pour l'année scolaire :

- Soit en **PERMANENT** : 4j/semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi).
- Soit en **REGULIER** : présence suivant le planning professionnel des parents (les dates devront obligatoirement être communiquées au service des affaires scolaires la dernière semaine du mois en cours pour le mois suivant).
- Soit en **OCCASIONNEL** : la demande devra être formulée au moins **72h** avant la date demandée **au service scolaire de la Mairie** au 02.32.58.40.66 (il est conseillé d'inscrire votre enfant avant la rentrée s'il est susceptible de fréquenter la cantine durant l'année scolaire).

Pour la stabilité des effectifs, l'engagement pris en début d'année scolaire devra être respecté toute l'année. Il sera néanmoins possible de modifier le statut d'un enfant en cours d'année sur demande écrite à la Mairie.

### Article 3. Facturation

Une facture adressée aux familles est établie chaque début de mois pour le mois écoulé (présence réelle).

Le règlement de la facture s'effectue auprès du Trésor Public :

- Par chèque (centre d'encaissement des finances Publiques 35908 Rennes cedex 09)
- En espèces (uniquement à la trésorerie de Dreux Agglomération)
- Par télépaiement carte bancaire via le site internet de la mairie (TIPI)  
<http://www.ville-saint-lubin-des-joncherets.fr/ma-ville/education/restauration-scolaire>
- Par prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA à remettre au service scolaire de la Mairie accompagné d'un RIB)

**Tout retard de paiement entrainera des poursuites du Trésor Public.**

Pour 2 prélèvements non honorés, la désinscription de ce moyen de paiement se fera automatiquement.

### Article 4. Absences et désinscription

Pour bénéficier d'un remboursement de la cantine :

- Il faut signaler l'absence de l'enfant **dès le premier jour avant 10h00 uniquement** au service scolaire de la Mairie. Le premier repas sera toujours facturé car commandé. Il faut impérativement fournir une copie du certificat médical et informer de la date de reprise afin de commander son repas et l'accueillir dans les meilleures conditions.
- Ou absence des enseignants, lors des sorties scolaires, des intempéries ou des grèves.

**En cas d'absence non signalée les repas seront facturés.**

En cas de désinscription de l'enfant ou changement de régime au service de restauration scolaire, il faudra en informer au préalable le service scolaire de la mairie, soit par mail, soit par courrier afin que le changement soit validé par la Mairie. **Dans le cas contraire les repas seront dus sans aucun recours possible.**

### Article 5. Allergies et médicaments

- Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. Les agents communaux ne sont pas autorisés à administrer des médicaments, même avec une prescription médicale.
- Un enfant ayant une allergie alimentaire pourra être autorisé par la commune à consommer un repas préparé par ses parents à condition qu'un **PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé), co-signé par le Maire ou l'Adjoint délégué aux affaires scolaires, les parents et le médecin soit mis en place.

## Article 6. Règles de vie au sein de la cantine

- Chacun, personnel encadrant comme enfant, doit respecter les règles relatives à la sécurité, l'hygiène et au savoir-vivre afin que la pause méridienne soit agréable pour tous.
- L'enfant doit respecter le personnel ainsi que ses camarades,
- Tout écart de comportement (violence verbale ou physique, non-respect des locaux, du matériel, des installations et des aliments) pourra être sanctionné.
- Une lettre d'avertissement sera envoyée aux parents.
- En cas de récidive ou d'infraction grave, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

### **Contacts utiles :**

**Service des affaires scolaires** : 02.32.58.01.23 / mail : [cel.aunon@ville-saint-lubin-des-joncherets.fr](mailto:cel.aunon@ville-saint-lubin-des-joncherets.fr)

**Trésorerie de Dreux agglomération** : 02.37.42.03.16

**Restaurant scolaire** : Clos du Village 02.32.58.22.04 / La Garenne 02.32.58.25.07

Le Bourg 02.32.30.79.36 / Le Parc 02.32.58.28.76

## CONSIGNES A APPLIQUER

### Avant le repas



- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je respecte les consignes et règles sanitaires (masque, distance avec mes camarades, ...)
- Je rentre dans le restaurant scolaire sans courir

### Pendant le repas

- Je me tiens bien à table
- Je goûte à tout
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je parle sans crier et reste assis à ma place
- Je débarrasse mon plateau à la fin du repas



### **Partie à signer et à remettre avec le formulaire d'inscription**

Les enfants et les parents attestent avoir pris connaissance et adhérer au présent règlement intérieur de la cantine scolaire de la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets.

Signature de l'enfant :

Signature des parents :